



SOYONS HANDI ACCUEILLANT !

GUIDE 2024/2025



Le CFA Pharmacie se mobilise pour accueillir les personnes en situation de handicap (PSH) dans la mesure où les aménagements de formation sont possibles et réalisables.



L'ACCÈS À LA FORMATION

Le CFA Pharmacie s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour répondre au principe d'équité dans l'accès à la formation des PSH.

Nous accompagnons les employeurs et PSH en amont et pendant la formation.

Dans le cas du DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie, la durée de l'apprentissage peut être allongée dans la limite d'une année supplémentaire.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les troubles de l'apprentissage tels que les DYS ou les TDA entrent dans le champ du handicap.

Les troubles de déficit de l'attention / hyperactivité, la dyslexie, le dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie, dysphasie peuvent faire l'objet de mesures de compensation et bénéficier d'aménagements pédagogiques.



NOUS MOBILISONS NOTRE RÉSEAU

Le CFA Pharmacie travaille en collaboration avec l'AGEFIPH (association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées).

Aussi, notre référent handicap est inscrit au RRH (réseau référent handicap).



CONTACTS UTILES

— INTERLOCUTEURS EXTERNES

Pour tout renseignement en amont d'une formation en apprentissage : Mission locale, Cap Emploi, France Travail...

Pour vos démarches : Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)

— RÉFÉRENTE HANDICAP CFA PHARMACIE

Camille PILON



02.38.84.39.57



c.pilon@cfapharmacie.com

Site de Bourges (18)

Site de Chartres (28)



Site de Châteauroux (36)

Site d'Orléans (45)

Site de Tours (37)

— SERVICE DE SANTÉ ÉTUDIANTS DE TOURS

(pour le DEUST uniquement)

→ Pour toute demande d'aménagement d'épreuve

→ Pour toute étude de dispositifs de compensation au CFA

→ Pour toute demande de dispositifs de compensation à l'officine

→ Pour tout aménagement du parcours de formation



02.47.36.77.00



sse@univ-tours.fr

LE RÔLE DU RÉFÉRENT HANDICAP

Il veille à la prise en compte de la “démarche d’accueil des apprenants en situation de handicap” par l’ensemble des acteurs du CFA : équipe administrative, équipe pédagogique, ...

Il veille au suivi de l’ensemble des apprenants dans leurs démarches et fait en sorte qu’ils puissent accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, notamment par la prise en compte du handicap. Il est l’interlocuteur privilégié des apprenants et de leur famille.

Il travaille également avec les équipes pédagogiques pour la prise en compte de la situation de handicap au CFA et en entreprise.

Il accompagne l’apprenant en situation de handicap dans l’aménagement de sa formation et des examens (matériel pédagogique, aménagement de temps, ...).



“Faciliter et favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap est une nécessité”

LES ENGAGEMENTS DU CFA PHARMACIE

